

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
12 août 2010
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-quatrième session
Point 96 de l'ordre du jour
Désarmement général et complet

Conseil de sécurité
Soixante-cinquième année

**Lettres identiques datées du 4 août 2010,
adressées au Secrétaire général, au Président
de l'Assemblée générale et au Président du Conseil
de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim
de la République islamique d'Iran
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'appelle votre attention sur l'entretien diffusé par la chaîne de télévision NBC le 1^{er} août 2010 dans le cadre du programme *Meet the Press*, au cours duquel le chef d'état-major des armées des États-Unis, l'amiral Mike Mullen, a menacé, de façon injustifiée et sous le prétexte fallacieux selon lequel l'Iran mettrait au point des armes nucléaires, de recourir à la force contre la République islamique d'Iran, déclarant : « L'option militaire est envisagée et le restera... C'est une option importante. » Il a ensuite confirmé que les États-Unis disposaient d'un plan pour attaquer l'Iran.

J'appelle votre attention sur le fait que plusieurs responsables et membres du Congrès des États-Unis continuent de menacer publiquement de recourir à la force contre la République islamique d'Iran au mépris total du droit international et des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et des principes de base du droit international. Ces déclarations et menaces vont aussi à l'encontre des efforts faits au niveau mondial pour renforcer la paix et la sécurité internationales.

La République islamique d'Iran se déclare profondément préoccupée par ces déclarations provocatrices, injustifiées et irresponsables contre la nation et les institutions iraniennes, proférées en s'appuyant sur des allégations totalement mensongères. L'Iran est une nation qui joue un rôle de premier plan pour ce qui est de rejeter et de combattre tous les types d'armes de destruction massive, y compris les armes nucléaires. En tant qu'État partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la République islamique d'Iran a à de nombreuses occasions, notamment dans les instances internationales compétentes, déclaré officiellement que les armes nucléaires, armes les plus létales et les plus inhumaines, n'ont pas leur place dans la doctrine de défense du pays.



De plus, je tiens à réaffirmer que l'Iran n'hésiterait pas à agir dans l'exercice de la légitime défense pour répondre à toute attaque contre la nation iranienne et à prendre les mesures défensives appropriées pour se défendre, conformément au droit naturel que l'Article 51 de la Charte des Nations Unies lui reconnaît.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 96 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Chargé d'affaires par intérim
(Signé) Eshagh **Al Habib**
